



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRETE DU MAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

N° 2023/21

Le Maire de la Commune de Fontenay le Vicomte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212.2, L2213.1 et L2212.2

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R44 et R225

Considérant qu'à l'occasion de la messe des Rameaux le dimanche 02 Avril 2023, une procession est prévue depuis la croix située à l'entrée de la Rue de la Mairie jusqu'à l'Eglise St Rémi,

ARRETE

Article 1 : Le dimanche 02 avril 2023 entre 10h00 et 10h30, la circulation et le stationnement seront interdits dans la Rue de la Mairie.

Article 2 : La sécurité des participants sera assurée par une barrière de police.

Article 3 : Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage dans les lieux habituels dans le Village.

Fontenay le Vicomte le 16 mars 2023

Le Maire
V. MICK RIVES

